

ÉDITION DÉCEMBRE 2025

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

Alex Le Jaseur

Le Journal du Jaseur



JOYEUSES FÊTES
aux citoyens de
SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA !

Votre municipalité

Maire: Nicolas Bradette
Siège #1 : Rosaire Morneau
Siège #2 : Marie-Claude Pelletier
Siège #3 : Cydia Beaulieu
Siège #4 : Rose Dionne
Siège #5 : Pascal Bélanger
Siège #6 : Johanne Bernier

Département	Nom	Courriel @sadm.ca	418 425- 2440 poste
Conseil municipal	Nicolas Bradette (Maire)	maire	224
Adjointe administrative à la direction et service du greffe	Audrey Bernier	info	221
Direction générale	Jean D'Amour	dg	222
Trésorière	Marie-Pier Richard-Potvin	mp.potvin	230
Greffe	Brigitte Charest	b.charest	236
Taxes et comptes à recevoir	Josée Dionne	j.dionne	239
Permis —Urbanisme	Sylvain Thériault	s.theriault	223
Loisirs, parcs et vie communautaire	Marie-Christine Perron	mc.perron	225
Location des salles communautaires	Dany Garon	d.garon	229
Travaux publics	Louis Tanguay François Bouchard	travaux	232
Sécurité incendie et sécurité publique	Robin Laplante	r.laplante	228
Traitement des eaux	Marie-Soleil Lavoie	ms.lavoie	

Restez en contact avec votre municipalité

Facebook :

Municipalité Saint-Alexandre Kamouraska

Loisirs Saint Alexandre de Kamouraska

Sommaire

Mot du maire	p.4
Nouveau conseil	p.5
Comprendre le budget	p.6
Budget suite	p.7
Mot administration et horaire des fêtes	p.8
Calendrier des séances 2026	p.9
Loisir	p.10
Loisir	p.11
Loisir	p.12
Service de sécurité	p.13
Service de sécurité suite...	p.14
Stationnement de nuit	p.15
Déneigement	p.16
Calendrier des collectes	p.17
Calendrier des collectes suite...	p.18
Les bonnes pratiques	p.19
Paniers de Noël	p.20
Co-éco, un sapin plus écolo!	p.21
Club des 50 ans +	p.22
L'eau une ressource essentielle	p.23
Usage des déchets dans l'eau	P.24
Offre d'emploi à la Direction générale	p.25
Offre d'emploi suite...	p.26
Nos députés	p.27
Calendriers des activités à venir	p.28

Mot du maire

Un nouveau souffle pour Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec une immense fierté et un profond enthousiasme que l'ensemble du conseil municipal amorce ce nouveau mandat à vos côtés. Votre engagement et votre intérêt sont au cœur de notre motivation, et nous sommes impatients de construire, ensemble, l'avenir de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Merci à celles et ceux qui ont précédés avant nous.

Au nom de tous les membres du conseil, je tiens à exprimer notre gratitude à Madame Anita Ouellet Castonguay pour ses 16 années de service remarquable, ainsi qu'aux membres du conseil sortants. L'héritage positif que vous nous laissez constitue une base solide sur laquelle nous poursuivrons le développement de notre municipalité.

Ensemble, avec engagement et passion, nous travaillerons à propulser Saint-Alexandre-de-Kamouraska vers de nouveaux sommets.

Vœux du temps des Fêtes

En cette fin d'année, alors que débute notre mandat, je profite de l'occasion pour vous transmettre, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, nos vœux les plus chaleureux.

Que cette période des Fêtes soit empreinte de douceur, de partage et de précieux moments avec vos proches. Puisse la nouvelle année vous apporter santé, bonheur et prospérité.

C'est avec optimisme que nous entreprendrons 2026 à vos côtés.

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous !



Nicolas Bradette, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Prochaines séances

6 janvier 2026, 19 h 30 **extraordinaire**

À la salle Les Bâtisseurs du Complexe municipal

Séance ordinaire

13 janvier 2026, 19h30

À la salle Les Bâtisseurs du Complexe municipal

Nouveau conseil, Nouveaux défis

Permettez-moi d'abord de vous dire en quelques mots ma fierté à titre de directeur général par intérim depuis près d'un an. Mon engagement se conclura bientôt avec l'arrivée prochaine d'une nouvelle ressource qui devrait entrer en fonction au mois de février prochain.

Entre-temps, les défis sont nombreux. L'arrivée d'un nouveau conseil composé de 4 nouveaux conseillers et d'un nouveau maire constitue un important virage dans l'histoire de notre communauté. Les élus ont rapidement pris possession de leur nouveau rôle avec une détermination exceptionnelle.

C'est ainsi que nous assistons à l'évolution rapide d'un certain nombre de projets déterminants pour la population de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

La mise aux normes des usines d'eau potable et de traitement des eaux usées, de même que la transformation de l'église en un lieu culturel et social, figurent aux premières loges des priorités. L'amélioration de l'état de nos routes et l'identification de nouveaux sites permettant de poursuivre notre développement résidentiel, commercial et industriel font également partie des projets qui retiennent l'attention des membres du conseil.

Je profite de l'occasion qui s'offre à moi pour remercier l'ensemble de notre personnel qui donne chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour que les citoyens de chez nous reçoivent les services les plus efficaces qui soient.

Par ailleurs, je vous prie de noter à vos agendas la réunion extraordinaire du conseil du 6 janvier 2026, prévoyant l'adoption des prévisions budgétaires 2026, ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

La prochaine réunion régulière du conseil municipal se tiendra le 13 janvier prochain.

Au plaisir de vous rencontrer !

Jean D'Amour, directeur général et greffier par intérim

Comprendre le budget municipal : de la préparation à l'adoption

1. Les étapes clés de sa préparation

Chaque année, votre municipalité prépare son budget, un outil de travail essentiel qui détermine les services offerts à la population, les investissements réalisés et les priorités pour l'année à venir. Voici un aperçu simple des étapes qui mènent à l'adoption du budget municipal.

2. Analyse des besoins et planification des projets

La démarche débute plusieurs mois avant la fin de l'année. Les services municipaux dressent la liste de leurs besoins : entretien des routes, sécurité publique, loisirs, eau potable, infrastructures, culture, etc. On y ajoute également les grands projets à venir ainsi que leurs coûts potentiels.

3. Prévisions financières et revenus disponibles

La municipalité évalue ensuite les revenus dont elle pourra disposer pour l'année suivante : Taxes municipales, transferts gouvernementaux, tarifications (aqueduc, égouts, loisirs), revenus de services rendus. On vérifie en parallèle les charges incompressibles : salaires, contrats, remboursements de dette, entretien des infrastructures et l'impact de l'inflation sur ceux-ci. C'est ici que s'établit la marge de manœuvre financière permettant de déterminer ce qui est réalisable.

4. Choix budgétaires

Le conseil municipal sortant, soutenu par l'administration, doit ensuite prendre des décisions stratégiques. Cela peut inclure de repousser ou réviser des projets ou d'ajuster certains services. L'objectif : concilier les besoins réels, la capacité de payer des citoyens et la santé financière de la municipalité. Le conseil municipal s'est d'ailleurs réuni le 25 novembre dernier afin de statuer sur les orientations du budget 2026.

5. Présentation du budget et séance publique

Une fois les choix arrêtés, le budget doit être déposé et adopté lors d'une séance spéciale du conseil municipal. Cette séance est publique, et le document budgétaire est ensuite mis à la disposition des citoyens.

6. Suivi et reddition de comptes

Une fois le budget adopté, le suivi se fait tout au long de l'année. Les services municipaux doivent respecter les montants autorisés, et le conseil reçoit des rapports mensuels sur l'état des finances. Le processus se conclut par la publication des états financiers vérifiés par une firme comptable externe.

Mot administration

Horaire des fêtes et mot de l'administration

À la municipalité, notre mission première est d'être là pour vous. Au-delà de la gestion administrative, c'est un véritable plaisir pour notre équipe de vous accueillir, de répondre à vos questions et de vous accompagner au quotidien. Vous servir est notre priorité et notre motivation.

Avis à la population

Veuillez noter que le 23 décembre, les bureaux seront ouverts le matin seulement, mais fermés au public.

Nous serons de retour pour vous servir **à compter du 5 janvier 2026**.

En cette période festive, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes, remplies de douceur, de joie et de précieux moments en famille. Sachez que nous demeurons toujours disponibles pour répondre au mieux à vos questions, vous guider et vous accompagner dans vos démarches municipales.

SÉANCES 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

Endroit : salle des Bâtisseurs du Complexe municipal
Saint-Alexandre-de-Kamouraska
629, route 289 à 19h30

Mardi le 13 janvier

Mardi le 10 février

Mardi le 10 mars

Mercredi le 8 avril

Mardi le 5 mai

Mercredi le 3 juin

Mardi le 7 juillet

Mardi le 11 août

Mercredi le 9 septembre

Mardi le 6 octobre

Mercredi le 4 novembre

Mardi le 8 décembre

Mardi le 15 décembre
(Adoption du budget 2027)



Journée d'activités hivernales extraordinaires
**Organisée par la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
et le Camp Musical St-Alexandre**

Samedi, 24 janvier 2026

De 13 h à 22 h

Site du Camp Musical St-Alexandre

Au programme :

- Glissade et raquettes
- Hot-dog, chocolat, café et bouillon de poulet chauds GRATUITS
- Jeux épiques et animation pour tous
- Disco-glisse illuminée
- Promenade aux flambeaux en raquette
- Soirée dansante avec Karaoké

Viens vivre une journée magique, festive et rassembleuse au cœur de l'hiver !

Amène ta famille, tes amis, tes voisins, tes chums, le plus de monde...
Et prépare-toi à une ambiance complètement malade

Entrée libre – activités pour tous les âges

On vous attend nombreux pour célébrer ensemble l'hiver à Saint-Alexandre !

Café rencontre

AU PAVILLON SPORTIF
DE 13 H 30 À 16 H



Venez jaser et prendre un café

Journaux et jeux de société sur place

Prochaines dates :

11 décembre, 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 12 et 26 mars



CLASSIQUE HIVERNALE 2026

ST-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

13-14-15 FÉVRIER 2026

Tournoi de Hockey

Vendredi 13 : Disco Patin

Samedi 14 : Tournoi de hockey des amis de Ti-Bert

Samedi Soirée et chansonnier

Dimanche 15 : Match des Voisins

12 h : M13 vs Océanic

14 h : M18 vs Océanic

*** Venez célébrer l'hiver avec nous!**

Ambiance festive garantie!



Cours de patin et de hockey – Hiver 2026

Des cours de **patinage** sont offerts pour les élèves de **maternelle à la 5e année**, ainsi que des cours de **hockey** pour les élèves de **1re à la 6e année**.

Coût : 30 \$ pour la session

Pour inscription ou information :

**418-495-2440 poste 229
d.garon@sadk.ca**

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAMEST

Mesdames, Messieurs

Le temps des fêtes arrive à grands pas, voici quelques conseils de prévention afin de mieux vous guider dans l'achat et l'installations de vos décorations.

Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu tel que :



- Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Débranchez-les avant de remplacer des ampoules. Assurez-vous que les ampoules de remplacement ont le même voltage que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre (au besoin, communiquez avec un maître électricien pour en faire installer une).

Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.

Attention de ne pas surcharger le circuit électrique. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit! L'utilisation d'une minuterie est conseillée.

Après le temps des fêtes, ranger les guirlandes et les cordons de lumières extérieurs pour éviter qu'ils soient endommagés par les intempéries et le soleil.

Les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une **période restreinte**. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Les cordons de rallonge

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il est conçu pour un usage extérieur.

Service de sécurité suite

- Ne **surchargez pas** les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne placez pas de cordons de rallonge dans un endroit passant. Installez le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Rappel pour les permis de brûlage

Le permis de brûlage est obligatoire en tout temps de l'année et il est gratuit. Nous nous réservons le droit de refuser l'émission d'un permis si les conditions climatiques sont défavorables ou bien si le site de mise à feu est jugé non sécuritaire. Il est très important d'aviser le service incendie pour tous types de feux contrôlés afin d'éviter que l'ensemble du service débarque chez vous.

Deux derniers petits conseils pour terminer mais tellement important.

- Maintenez humide si possible le pied de votre sapin naturel. Cela évite qu'il ne perde trop vite ses aiguilles et qu'il ne devienne une source considérable de risque incendie.
- Le papier d'emballage des cadeaux va à la récupération. Un feu de cheminée le soir du réveillon ne vous tente sûrement pas sauf si vous voulez voir l'entière du service incendie débarquer chez vous. Si tel est le cas, prévoir amplement de nourriture pour nous tous.

Passez un excellent temps des fêtes avec tous les souhaits qui s'y rattachent et n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions en matière incendie, il me fera plaisir de vous répondre.

Pompièrement vôtre,

Robin Laplante

Directeur SSI KamEst

Bureau : 418-495-2440 poste 228

Courriel : r.laplante@sadk.ca



Stationnement de nuit l'hiver

STATIONNEMENT DE NUIT DANS LES RUES

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous rappelons que le stationnement de nuit est interdit dans les rues.

- **Période** : Du 1er novembre au 15 avril.
- **Heures** : De 23 h à 7 h le lendemain.

Note : Le non-respect de ce règlement vous expose à un constat d'infraction ainsi qu'aux frais de remorquage de votre véhicule.

AVIS IMPORTANT : STATIONNEMENT HIVERNAL

INTERDIT DANS LES RUES

PÉRIODE : 1^{er} NOV – 15 AVR

HEURES : 23h – 7h

POUR DÉNEIGEMENT

AMENDE **REMORQUAGE**

VILLE DE Saint-Alexandre-de-Kamouraska

NOUVEAUTÉ : DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Pour la première fois **cet hiver**, la municipalité entreprendra le déneigement des trottoirs.

Ce nouveau service est déjà débuté.

Pour faciliter le travail de nos équipes, nous vous invitons à ne pas pousser la neige de votre entrée privée sur les trottoirs publics. Merci de votre collaboration !

AVIS IMPORTANT : NOUVEAU SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

NOUVEAUTÉ CET HIVER



DÉBUT DU SERVICE :
SEMAINE DU 12 DÉCEMBRE

RÈGLE IMPORTANTE POUR LES CITOYENS



NE PAS POUSSER VOTRE NEIGE SUR LES TROTTOIRS PUBLICS

Cela facilite le travail de nos équipes et assure la sécurité des piétons.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !



Ensemble pour des trottoirs plus sûrs et accessibles.

Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Calendrier des collectes



CALENDRIER DE COLLECTE Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Les collectes étant effectuées très tôt le matin, merci de sortir vos bacs la veille.



Janvier							Février							Mars						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31								29	30	31				

Avril							Mai							Juin						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1	2		1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
							31													

Juillet							Août							Septembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												

Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		



Ordures
Secteurs de collecte (bacs roulants) :
M Route 289 / 230 / Parent / Route du Moulin et rangs
Chemins Fouquette / Industriel et Domaine Lac Morin
M Avenues et rues

Autres collectes :
• Conteneurs : tous les jeudis
• Plastiques agricoles : Dépôt au 844 route 289

Des questions sur le tri?



Ligne info Co-éco

418 856-2628 | co-eco.org

Le camion n'est pas passé?
Contactez votre municipalité!



Les bonnes pratiques



MATIÈRES ACCEPTÉES



N'oubliez plus de sortir vos bacs!
Téléchargez votre calendrier dans
votre agenda mobile.

MATIÈRES RÉCUPÉRABLES (bac bleu)

Sont acceptés :

- Contenants
- Emballages
- Imprimés ... et c'est tout!



Exceptions :

- Contenants et emballages biodégradables (au bac noir)
- Contenants et emballages certifiés compostables (au bac brun)
- Contenants de métal sous pression, aérosols (à l'écocentre)
- Emballages de protection en polystyrène (au bac noir)

ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir)

- Jouets abîmés
- Lingettes, feuilles assouplissantes, couches jetables
- Vaisselle brisée, pyrex
- Toiles, bâches, tuyaux
- Vêtements et tissus en mauvais état

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

- Matelas et divan
- Mobilier inutilisable
- Plastique rigide (mobilier extérieur, etc.)
- Tapis, toile, tuyaux (pliés ou roulés)

ATTENTION les matières suivantes sont refusées et doivent être apportées à l'écocentre :
appareils réfrigérants, matériaux de construction, pneus, résidus domestiques dangereux (bonbonnes, chlore, peinture, etc.)

MATIÈRES ORGANIQUES (bac brun)

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits, légumes, noyaux
- Viandes, os, poissons, fruits de mer, œufs
- Os et coquilles
- Produits laitiers, graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, gâteaux
- Confitures, condiments
- Café et filtres, thé et sachets

Résidus verts

- Plantes, résidus de jardin non ligneux (sans terre)

ATTENTION les feuilles mortes et les branches ne sont pas acceptées. Pensez au feuillicyclage et à l'écocentre.

Papiers, cartons souillés et sacs

- Boîtes de pizza ou de pâtisserie
- Serviettes de table, essuie-tout
- Sacs de papier, papier journal
- Sacs, vaisselle et ustensiles certifiés compostables



Ouverts du 14 avril au 21 novembre (fermés le 24 juin et le 1er juillet)

LA POCATIÈRE

410, 14^e Rue Bérubé

- Mardi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-PASCAL

236, avenue du Parc

- Mercredi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

619, Route 289

- Les jeudis de 8 h à 16 h 30 jusqu'au 29 octobre
- Les jeudis de 8 h à 16 h à partir du 5 novembre
- Le 1^{er} et le 3^e samedi du mois de 8 h à 12 h

Matières acceptées sans frais

- Agrégats (gravier, béton, asphalte)
- Appareils électriques et électroménagers
- Bois, résidus verts ligneux, branches
- Feuilles mortes
- Matériel informatique, électroniques
- Matériaux de construction et de rénovation (portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, céramique)
- Meubles non rembourrés
- Métal
- Pneus d'auto sans jantes
- Résidus domestiques dangereux (piles, huiles, peintures, aérosols et bonbonnes, ampoules fluocompactes)

Des frais peuvent s'appliquer pour les matières non valorisables | Consultez co-eco.org

MERCI
DE TRIER
vos matières
par catégorie
AVANT
votre arrivée.

COLLECTE DES ORDURES : LES BONNES PRATIQUES

Pour assurer une collecte efficace et sécuritaire, il est essentiel de bien positionner votre bac en bordure de rue. Voici les règles à suivre :

- 1. Moment de la sortie :** Sortez votre bac à ordures la veille du jour de collecte.
- 2. Orientation du bac :** Placez le bac de façon à ce que les roues et la poignée soient tournées vers votre propriété (l'ouverture vers la rue). Cela facilite la vidange mécanique et évite le bris des bacs.
- 3. Dégagement :** Prévoyez un espace libre d'au moins 60 cm (24 pouces) de chaque côté du bac. Évitez de le placer près d'une boîte aux lettres, d'un poteau ou d'un véhicule stationné.
- 4. Couvercle fermé :** Assurez-vous que le couvercle soit bien fermé pour empêcher l'accès aux animaux, éviter que les déchets ne s'envolent et prévenir les bris causés par les pinces du camion.
- 5. Contenu approprié :** Déposez uniquement des déchets ménagers dans le bac. Aucun objet long ne doit empêcher la fermeture complète du couvercle.

En respectant ces consignes, vous contribuez à un service plus rapide et à un environnement plus propre.



Paniers de Noël 2025

Mot de remerciement – Paniers de Noël 2025

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation des paniers de Noël qui ont été livrés le samedi 13 décembre dernier.

Chaque année, le nombre de familles dans le besoin augmente, et votre générosité fait une réelle différence. Grâce à votre soutien, plusieurs foyers pourront célébrer les Fêtes dans la dignité et la joie. Grâce aux dons de la population et au soutien des municipalités,

Moisson Kamouraska complète les paniers avec des produits frais:

Fruits, légumes, viande et autres protéines, assurant ainsi une aide équilibrée pour toutes les familles.

Un merci tout particulier à **Moisson Kamouraska** pour son rôle essentiel dans cette belle initiative et pour veiller à ce que chaque famille, quelles que soient ses circonstances, puisse profiter d'un Noël chaleureux.

Votre solidarité est grandement appréciée et réchauffe le cœur de tous ceux qui en bénéficient.



Co-éco, un sapin de Noël plus écolo !



4 conseils pour un sapin de Noël plus écolo !



Atténuez votre impact environnemental pendant le temps des Fêtes en gestes concrets pour l'environnement avec ces quatre idées autour du sapin.



1 Privilégiez un sapin de Noël naturel local

Achetez chez un producteur d'ici et encouragez l'économie locale.



2 Osez le sapin en pot

Décorez-le pendant les fêtes, plantez-le au printemps. Créez votre propre forêt qui purifiera l'air pendant des décennies.



3 Donnez une seconde vie à votre sapin

Refuge pour oiseaux, bois de chauffage ou collecte municipale : votre sapin peut servir bien au-delà du jour de l'An.



4 Adoptez le sapin mural

Usez de créativité et dites adieu à l'encombrement du salon et aux aiguilles qui tombent !



Joyeuses Fêtes à tous et à toutes !



Le club des 50 ans et +

Le Club des 50 ans et + De Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Le Club des 50 ans et + de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Commencez l'année 2026 en bonne compagnie !

L'hiver est là, mais la chaleur humaine est au rendez-vous !

Venez briser la routine et partager de bons moments avec nous au Complexe municipal.

Lundi 13 janvier 2026

Le Dîner des Retrouvailles . Rien de mieux qu'un bon repas pour échanger et prendre des nouvelles après les Fêtes !

- **Coût : 15,00 \$**
- **Réservez votre place auprès de :**
- Diane : 418 495-3209
Béatrice : 418 495-5364 ou 418 495-1153

Jeudi 23 janvier 2026

Soirée Danse et Plaisir Envie de bouger ? Enfilez vos souliers de danse et venez profiter d'une ambiance festive ! Un goûter sera servi en soirée pour combler les petites faims.

Heure : 19 h 30

Prix d'entrée : 10,00 \$

C'est ouvert à tous, on a hâte de vous voir ! *Le comité organisateur*

L'eau une ressource essentielle

L'eau n'est pas un dû, c'est un cadeau



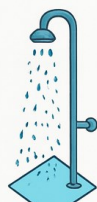
AU GASPILLAGE DE L'EAU !



150 litres



3 min = 330 litres



5 min = 60 litres



10 litres



155 litres



10 min = 150 litres



30 sec = 5 litres

Nous ouvrons le robinet et elle coule. C'est magique, immédiat, et pourtant, nous avons fini par trouver cela banal.

Aujourd'hui, j'ai réalisé que notre relation à l'eau est le reflet de notre attention au monde. Nous consommons l'eau comme si elle était infinie, alors qu'elle est précieuse.

Il est temps de changer nos mauvaises habitudes. Il est temps de redonner de la valeur à chaque goutte.

Cela commence par nos rituels du matin. Sous la douche, ne laissons pas nos pensées vagabonder pendant que des litres d'eau potable disparaissent dans le siphon.

Savourons l'instant, lavons-nous, mais soyons brefs. Fermer l'eau pendant qu'on se savonne ou qu'on se brosse les dents, c'est un petit geste de respect, un silence nécessaire.

Et que dire de nos machines ?

Le lavage de nos vêtements ne doit pas devenir un automatisme.

Attendons que le tambour soit plein. C'est une forme de patience : ne pas céder à l'envie de tout laver tout de suite, mais attendre le bon moment pour ne pas gaspiller.

Usage des déchets dans l'eau

Enfin, il y a ce geste que nous faisons plusieurs fois par jour et qui mérite une prise de conscience radicale : **l'usage des toilettes**.

Nous devons cesser de les **considérer comme une poubelle** magique où tout disparaît. Les toilettes ne sont pas une décharge.

Jeter des lingettes, des cheveux, des cotons ou des produits chimiques, c'est empoisonner le cycle de l'eau loin de nos yeux. C'est boucher les artères de nos villes et compliquer le travail de ceux qui nettoient derrière nous.

L'eau qui coule chez nous a fait un long voyage. À nous de la traiter avec la dignité qu'elle mérite.



Offre d'emploi

Direction générale



Municipalité de
Saint-Alexandre-de-Kamouraska

POSTE : DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

TYPE DE POSTE : Poste permanent -Temps plein

ENTRÉE EN FONCTION : Février 2026

À propos de la municipalité

Saint-Alexandre-de-Kamouraska est une municipalité rurale du Bas-Saint-Laurent dans la MRC de Kamouraska. Elle totalise plus de 2500 habitants et se caractérise par des paysages agricoles, sa proximité avec le lac Morin ainsi que les milieux forestiers environnants et son emplacement stratégique près de grands axes routiers. La qualité de vie remarquable incite des nouveaux résidents, des commerces et des industries à s'y établir. Face à cette croissance, de nombreux défis attendent notre municipalité. Le développement résidentiel du cœur villageois, le renforcement de la mise en valeur du 3^e lieu (l'église) et la sécurité entourant celui-ci, la consolidation des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées ainsi que la valorisation et la protection des milieux naturels associés au lac Morin constituent de grands défis qui transformeront notre communauté.

Description du poste

La personne occupant cette fonction est sous l'autorité du conseil municipal et travaille en étroite collaboration avec le maire. Le ou la directeur(trice) générale(e) est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin, il ou elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités municipales en conformité aux lois en vigueur et aux orientations du conseil municipal.

Principales responsabilités:

- Assurer la gestion des ressources humaines, financière et matérielle;
- Superviser l'ensemble des services de la municipalité, soit les travaux publics, l'urbanisme, les communications, les loisirs, les finances, le greffe et la trésorerie ;
- Veiller à l'application des lois, règlements, politiques et procédures municipales;
- Coordonner et assurer un suivi rigoureux des projets d'infrastructures, appels d'offres, ententes et contrats municipaux;
- Assurer le maintien d'un climat de travail sain, agréable et productif au sein de l'administration municipale;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les citoyens, les partenaires régionaux et les organismes gouvernementaux;
- Participer à l'élaboration et suivre le budget annuel, les états financiers et, le cas échéant, les audits en conformité avec les orientations du conseil et les lois en vigueur;
- Assister aux réunions du conseil et collaborer à la préparation des ordres du jour, à la rédaction des procès-verbaux et assurer le suivi des décisions du conseil municipal;
- Conseiller le conseil municipal avec transparence et intégrité;



Offre d'emploi Direction générale

Profil recherché :

- Détenir un diplôme universitaire en administration publique, gestion, droit, comptabilité ou domaine connexe avec expérience minimum de 5 ans dans le domaine municipal et/ou un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques administratives d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation;
- À défaut d'un diplôme en administration, le diplôme de formation doit être combiné à d'autres cours de perfectionnement, tels que la gestion administrative et ressources humaines, et à certains cours en informatique;
- La personne devra en l'occurrence avoir une maîtrise des différents logiciels d'application tels que Microsoft Office et des logiciels d'application comptables spécifiques à la Municipalité (PG Solutions);
- Bonne connaissance de l'encadrement légal municipal;
- Excellentes habilités en communication et gestion des ressources humaines;
- Excellente maîtrise du français parlée et écrit (essentiel);

Conditions de travail et avantages :

- Poste temps plein, à 35 heures/semaine.
- Salaire selon l'expérience du candidat(e) et de l'échelle salariale définie par la municipalité.
- Vacances annuelles et congés mobiles établis selon le Manuel des Employés
- Régime d'Assurances collectives après 3 mois de service.
- Régime de retraite à prestation déterminée : Après 6 mois
- La Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

POUR POSTULER :

Faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation avant le 16 janvier 2026 à 12h00, **par courriel** à dg@sadk.ca et **en copie conforme** à maire@sadk.ca ou par courrier régulier à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
À l'attention de M. Jean D'Amour, directeur général et greffier par intérim
629, route 289
Saint-Alexandre-de-Kamouraska (Québec) G0L 2G0



Nouvelles du Kamouraska



"Le temps des Fêtes nous offre l'occasion de ralentir, de nous rassembler et de célébrer.

C'est pourquoi, je tiens à vous offrir mes vœux d'un Noël rempli de douceur, de lumière et de moments précieux avec vos proches.

Que l'année 2026 vous apporte santé, bonheur et sérénité. Qu'elle soit remplie d'espoir et de belles réalisations.

Annie, Charles et mon équipe, Jocelyne, Dominique, Caroline, Alain et Hamilton se joignent à moi pour vous souhaiter des très Joyeuses Fêtes!"

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE DU SUD
ENSEMBLE
CRÉER • DYNAMISER • SOUTENIR

Alex Le Jaseur Décembre 2025



Calendriers des Activités 2026

Évènements

Activités	Organisateurs	Dates et heures	Lieu
Dîner du Club Soirée danse	Club des 50 ans et plus	13 janvier 12 h 23 janvier 19 h 30	Complexe municipal
Séance du conseil municipal	Municipalité	6 janvier (extra) 13 janvier (ord) 19 h 30	Complexe municipal
Café-rencontre	Municipalité	8 et 22 janvier 13 h 30 à 16 h	Complexe municipal
Activité plein air et nature	Camp musical St-Alexandre et Municipalité	24 janvier 13 h 00 à 22 h	Camp musical St-Alexandre

Cours débutant en janvier

Activités	Organisateurs	Dates	Heures	Information et inscriptions
Taekwondo	Mélanie Sylvain	Les lundis : 20 janvier au 21 avril	18 h 30 à 20 h	daphin215@hotmail.com 418 714-2886
Chorale	Chœur Amisol	Les mardis Dates à confirmer	19 h à 21 h	Facebook : Chœur Amisol
Essentric*	Édith Laplante	Les mercredis : 15 janvier au 19 mars	17 h 45 à 18 h 45	Facebook : Essentrics avec Edith Rivière-du-Loup et environs
Hit-Flow**	Judith Goulet	Les mercredis : 22 janvier au 2 avril	16 h 45 à 17 h 30	Facebook : Judith Fit
Danse country Avancé	Caroline Pelletier	Les mercredis Dates à confirmer	19 h à 20 h 30	Facebook : The Funny Dancers Country / Pop
Danse country Débutant	Caroline Pelletier	Les mardis Dates à confirmer	19 h à 20 h 30	Facebook : The Funny Dancers Coun-
Karaté	Éric Nolet	Les jeudis : Dates à confirmer	19 h à 20 h	Facebook : Karaté coréen (Tang Soo Do)

*Essentric : Séance d'entraînement dynamique qui combine étirements et renforcement musculaire. Cours accessible à tous.

**Hit-Flow : Intervalles cardio-musculaires sur musique. Cours accessibles pour tous.

